

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 6 juin 2017

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### **La structuration et la professionnalisation de la filière audiovisuelle se poursuit**

**Le gouvernement a aujourd'hui nommé les membres du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle (FSPA). Validée en juin 2016, la création de ce fonds, destiné à soutenir la filière cinématographique et audiovisuelle en Nouvelle-Calédonie, était annoncée dans la déclaration de politique générale d'avril 2015. Le gouvernement a également délégué au Bureau d'accueil de tournages de la province Sud l'instruction des demandes adressées à ce fonds.**

#### **Un guichet unique pour soutenir la production et la diffusion audiovisuelle locale**

Par souci de mutualisation et de simplification, c'est le Bureau d'accueil de tournages (BAT) de la province Sud, qui bénéficie déjà d'une large expérience en la matière, qui centralisera les demandes de subventions et jouera le rôle de guichet unique pour les sociétés de production qui y déposeront leur dossier. Le FSPA, déjà alimenté par les institutions calédoniennes (gouvernement, provinces Sud et Nord), pourra également être abondé par l'État, les communes, et les diffuseurs, voir par des dons exceptionnels.

#### **Le comité de gestion**

Présidé par un représentant du gouvernement, et composé notamment des trois provinces, de l'État, mais aussi des professionnels et des diffuseurs (qui auront une voix consultative), le comité de gestion traitera les demandes de subvention sur la base de critères de sélection précis, et décidera de l'attribution des aides. Le secteur compte près de 115 entreprises et patentés en Nouvelle-Calédonie.

#### **Un projet de convention avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)**

La mesure permettra l'éligibilité des projets calédoniens aux aides du CNC, qui peuvent atteindre jusqu'à 40 % du budget d'une production. Aujourd'hui, pour en bénéficier indirectement, les sociétés de production calédoniennes doivent s'associer en co-production à une société métropolitaine. La signature d'une convention permettrait, en outre, une certaine souplesse et une adaptation aux spécificités locales.

\* \* \*